

Modèle Intra-régional de Répartition des Infrastructures, des Activités et des Déplacements

MIRIAD-PRALIA

Du 1 avril 2009 au 31 mars 2010



- * Jacques LE CACHEUX (responsable projet)
- * Arnaud BILEK

Projet :

Le CATT conduit une réflexion sur l'évaluation prospective des grandes infrastructures de transports, et de leurs impacts sur l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. Réalisé conjointement par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le projet MIRIAD porte sur le développement d'un outil d'aide à la décision basé sur un Modèle Intra-régional de Répartition des Infrastructures, des Activités et des Déplacements.

Le programme *MIRIAD* porte sur la mise au point d'un modèle d'équilibre générale Calculable permettant de simuler les interactions à long terme entre le développement des activités sur un territoire (choix de localisation), le système de transport et les déplacements des agents sur le réseau. D'un point de vue opérationnel, *MIRIAD* permettra de générer des résultats sur l'évolution du territoire (trafic routier, prix du foncier, répartition des populations, mouvements d'entreprises, pollution et externalités diverses, potentiel fiscal, etc.), destinés à éclairer les réflexions des acteurs publics concernés par l'aménagement du territoire. Les résultats des simulations réalisées avec *MIRIAD* concernent l'implantation, le déplacement ou la modification d'éléments identifiés du réseau routier ou des activités économiques. *MIRIAD* permettra ainsi d'évaluer plus précisément le coût d'opportunité socio-économique relatif des différents projets à l'étude. Ce programme s'inscrit dans les prolongements de nombreux travaux dans les champs de l'économie géographique, de l'économie des transports et de l'économie de l'environnement, qui ont permis d'améliorer notre compréhension des comportements de déplacement et de localisation des agents économiques sur un territoire lui-même soumis à des modifications exogènes (nouvelles infrastructures, nouvelles contraintes réglementaire, etc.).

Commanditaire :

Durée :

12 mois